

Avis administratifs

Modification simplifiée n° 7
du PLU

MISE À DISPOSITION DU PROJET

Le projet de modification simplifiée consiste en : la suppression de l'emplacement réservé n° 27, accès à la Zac de la Laiterie et la création d'un emplacement réservé n° 28, usage d'équipement public.

Le projet de modification et l'exposé des modifications seront mis à la disposition du public à la mairie de La Chevrolière, pendant une durée d'un mois à compter du 13 novembre 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, le samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Cet avis fera également l'objet d'un affichage en mairie de La Chevrolière. Pendant la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet à la mairie.

Commune de SAINT-GÉREON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2017-139 du 10 octobre 2017, le maire de Saint-Géréon a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme (PLU).

L'enquête publique se déroulera du lundi 30 octobre 2017 à 14 h 00 au vendredi 1er décembre 2017 inclus à 17 h 00.

Objet de la modification : révision des dispositions réglementaires des lots d'urbanisation inclus à l'intérieur de la Zac du Prieuré ainsi que des orientations d'aménagement du secteur concerné par ce programme.

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public en mairie de Saint-Géréon pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi 14 h 00-17 h 00, mardi, mercredi, vendredi 9 h 00-12 h 00/14 h 00-17 h 00, jeudi 9 h 00-12 h 00, samedi 10 h 00-12 h 00, et consultables sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante :

www.saint-gereon.fr

La personne responsable du projet au sein de la mairie est Mme Josiane Epié, responsable du service urbanisme, tél. 02 40 83 04 70, e-mail :

urbanisme@saint-gereon.fr

M. Daniel Filly, retraité de la fonction publique, directeur régional de la concurrence et de la répression des fraudes à Nantes, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public, en mairie de Saint-Géréon, les :

Commune de PORT-SAINT-PÈRE

Enquête publique
relative au projet
de modification M6 du PLU

2E AVIS

Il est rappelé que par arrêté municipal n° AD 2017-07 en date du 27 septembre 2017, M. le Maire de Port-Saint-Père a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan local d'urbanisme, à savoir l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du site de Bauvet.

À cet effet, M. Alain Rineau, directeur de collège retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Nantes comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Port-Saint-Père du lundi 30 octobre 2017 (9 h 00) au vendredi 1er décembre 2017 (17 h 00).

Le dossier d'enquête publique sur support papier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Port-Saint-Père, 13, rue de Pornic et accessibles pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : les lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (à l'exception du mercredi 1er novembre où la mairie sera fermée), les jeudis de 9 h 00 à 12 h 00, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 (à l'exception des samedis 4 et 11 novembre où la mairie sera fermée).

Pendant le délai de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignand sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert par le maire de Port-Saint-Père, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête,

- soit en les adressant par courrier à l'attention de M. le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête,

- soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@port-saint-pere.fr

Les pièces jointes ne devront pas dépasser 3 Mo.

Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également consultables gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus, ainsi que pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la mairie :

www.mairie-port-saint-pere.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans la salle des commissions de la mairie aux dates suivantes :

- lundi 30 octobre, de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 15 novembre, de 14 h 00 à 17 h 00,

- samedi 25 novembre, de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 1er décembre, de 14 h 00 à 17 h 00.

la société unique de la société Agence 230, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de Nantes.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

VEFI OR SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 50 500 euros

Siège social : avenue Marcellin-Berthelot

Immeuble «Le Newton» - CS 60302

44803 SAINT-HERBLAIN

814 571 915 RCS Nantes

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'actionnaire unique en date du 20 octobre 2017, la société susvisée a décidé de transférer son siège social de l'avenue Marcellin-Berthelot, immeuble «Le Newton», CS 60302, 44803 Saint-Herblain au 2, rue Jacques-Brel, immeuble Métronomy 1, 44800 Saint-Herblain, à compter du 1er novembre 2017.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Nantes.

Pour avis
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Nantes du 25 octobre 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : Cabinet Bertrand. Siège social : 20-22, boulevard Jules-Verne, 44300 Nantes.

Objet social : l'activité d'agent immobilier, comprenant les activités d'intermédiaire en transactions immobilières et commerciales, la gestion de locations immobilières, l'administration de biens, l'activité d'intermédiaire en cession et transmission d'entreprises, l'activité de syndic de copropriété, et toutes activités se rapprochant directement ou indirectement à la profession d'agent immobilier.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 7 500 euros.

Gérance : M. Alexandre Bertrand, demeurant 4, rue Alfred-Nobel, 44700 Orvault, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Nantes.

Pour avis
La Gérance.

DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2017, Mme Sarra Hammami, demeurant à 38, rue Jeanne-d'Arc, 44600 Saint-Nazaire a été nommé gérant de la société en remplacement de M. Martin Joffre, et ce, à compter du 1er octobre 2017.

Pour avis.

ORATIO AVOCATS

5, rue Albert-Londres

44300 NANTES

ÉLECTRO PRÉCISION

SAS au capital de 249 600 euros

porté à 499 200 euros

Siège : rue de la Pommeraie

ZA intercommunale des Dorices

44330 VALLET

RCS Nantes 3889 094 467

AVIS

Le 26 juin 2017, la SARL Bacchus, capital 172 800 euros, siège : ZA intercommunale des Dorices, rue de la Pommeraie, 44330 Vallet, RCS Nantes 521 728 059, a fait apport, à titre de fusion, à la SAS Electro Précision de la totalité de son actif évalué à 405 794,83 euros, à charge par la société Electro Précision de payer la totalité de son passif évalué à 14 407,86 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 369 387,17 euros.

Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2016. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société Bacchus entre cette date et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société Electro Précision.

En rémunération de l'apport, la société Electro Précision a augmenté son capital de 249 600 euros par l'émission de 1 200 actions de 208 euros chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société Bacchus à raison de 1 action de la société Electro Précision contre 1 part de la société Bacchus.

Le 9 août 2017, l'AGE de Bacchus et de Electro Précision ont approuvé le traité de fusion, la fusion est ainsi devenue définitive le même jour et la société Electro Précision a la jouissance des biens depuis la date du 1er janvier 2017.

Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Capital social : Ancienne mention : 249 600 euros. Nouvelle mention : 499 200 euros.

Pour avis.

La Présidence.

BIJOUTERIE HORLOGERIE CHEVAL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 25, Grande-Rue

53700 VILLAINES-LA-JUHEL

511 290 421 RCS Laval

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du